DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À UN INVESTISSEMENT À L'USINE LSR ET À UN AJUSTEMENT AUX MODALITÉS DE L'ACTIVITÉ DE VENTES DE GNL

1. Références : (i) Pièce B-0013, page 5;
(ii) Pièce B-0014, page 16.

Préambule :

En référence (i) :

« Le présent dossier présente donc la solution développée et proposée par Gaz Métro pour permettre des ventes de GNL jusqu'à 50 $10^6 m^3$ par année et ce, sans modifier la sécurité d'approvisionnement des clients réglementés. »

En référence (ii) :

Gaz Métro indique ne pas avoir pris en compte la possibilité d'une panne de l'usine LSR dans l'établissement du volume maximum disponible pour GMST.

Demandes :

1.1 Veuillez élaborer sur les conséquences de la perte d'un équipement critique (transformateur, moteur, compresseur ou autre) sur la période de liquéfaction disponible.

1.2 Veuillez commenter sur la possibilité de limiter le volume maximum disponible pour GMST à, par exemple 46 10^6 m^3, pour tenir compte de la possibilité de panne. Le cas échéant, veuillez expliquer comment une limite pourrait être établie.

2. Référence : Pièce B-0014, page 16.

Préambule :

« *Non, l'usine LSR ne dispose pas d'une redondance sur les transformateurs électriques et, de l'avis de Gaz Métro, cela n'est pas requis.*»

Demandes :

2.1 Veuillez indiquer si les transformateurs d'alimentation de l'usine LSR sont la propriété d'Hydro-Québec ou de Gaz Métro.

2.2 Si Gaz Métro est propriétaire des transformateurs d'alimentation de l'usine LSR, veuillez indiquer quelle est la tension d'alimentation par Hydro-Québec de l'usine LSR.

3. Références: (i) Pièce B-0013, pages 18 et 19;
(ii) Pièce B-0014, annexe 1, page 20, annexe 2, page 20, annexe 3, page 20 et annexe 4, page 20.

Préambule :

En référence (i) :

Gaz Métro indique que l'augmentation de l'activité de liquéfaction provoquerait des coûts additionnels d'entretien, de matériaux et pièces et de salaires.

En référence (ii) :

Les tableaux des coûts d'utilisation de l'usine LSR, selon les scénarios sans vente de GNL et avec des ventes de GNL de 24 10^6 m^3, 42 10^6 m^3 et 50 10^6 m^3 pour l'année climatique 2010, montrent que le coût des salaires, de l'entretien et des matériaux et pièces augmente avec le volume de vente de GNL. Les tableaux montrent également que ces coûts sont répartis entre les fonctions de l'usine au prorata de l'actif.

Demande:

3.1 Sans égard aux décisions passées de la Régie sur la répartition des coûts d'utilisation de l'usine LSR qui ont été rendues dans le contexte d'une liquéfaction en été seulement, veuillez commenter sur la possibilité que les coûts additionnels mentionnés en préambule soient alloués exclusivement à la fonction liquéfaction de l'usine.

4. Référence : Pièce B-0014, page 1.

Préambule :

« *Les données maximales suivantes ont été prélevées à partir des dix exercices précédant les travaux de réfection, donc au cours de la période s'étendant du 1er octobre 1999 au 30 septembre 2010.*»

Demande:

4.1 Veuillez présenter les retraits ($10^6 m^3$) en période hivernale à l'usine LSR au cours de chacun des dix exercices pour la période s'étendant du 1er octobre 1999 au 30 septembre 2010.

5. Références : (i) Pièce B-0014, pages 6, 7 et 8;
(ii) Pièce B-0015, page 14.

Préambule :

En référence (i) :

Le distributeur présente les tableaux des coûts d'électricité dans des conditions climatiques normales pour chacun des scénarios de ventes de GNL.

Pour un volume de GMST à 24 $10^6 m^3$, le tableau de la consommation électrique à l'usine LSR montre une puissance facturée de 7 136 kW pour la période de facturation du 15 février.

En référence (ii) :

« 1.16 Veuillez indiquer la puissance requise pour faire fonctionner les équipements de liquéfaction.

Réponse :
Une puissance moyenne de 6 864 kW est requise lorsque l'activité de liquéfaction est effectuée. Si on réduit la puissance moyenne de base de 850 kW, on obtient une puissance moyenne de 6 014 kW pour la seule activité de liquéfaction.

1.17 Veuillez indiquer la puissance requise pour faire fonctionner les équipements de regazéification.

Réponse :
Une puissance moyenne de 1 300 kW est requise lorsque l'activité de regazéification est effectuée. Si on réduit la puissance moyenne de base de 850 kW, on obtient une puissance moyenne de 450 kW pour la seule activité de regazéification.

1.18 Veuillez indiquer la puissance requise de base (lorsque ni la liquéfaction, ni la regazéification ne fonctionnent).

Réponse :
Une puissance moyenne de 850 kW (...) »

Demandes :

5.1 Veuillez indiquer si les puissances souscrites présentées dans les tableaux des coûts d'électricité sont optimisées de façon à minimiser la facture électrique.

5.2 Veuillez expliquer comment est obtenue la puissance facturée de 7 136 kW citée à la référence (i) compte tenu des réponses présentées en référence (ii).

6. Référence : Pièce B-0014, pages 10 et 11.

Préambule :

« *Si GMST opte pour le service interruptible et qu'il est au sous-tarif 507- volet A, il pourrait y avoir des clients aux paliers supérieurs interrompus durant les journées de liquéfaction. La demande gazeuse pour fins de liquéfaction de GMST sera considérée comme toute autre demande de la clientèle interruptible et les modalités prévues aux Conditions de service et Tarif seront applicables, incluant les modalités relatives à l'ordre d'interruption*.»

Demande :

6.1 Veuillez présenter, pour chacun des scénarios suivants, le plan d'approvisionnement, le nombre de jours d'interruption au service interruptible et les résultats de la simulation de l'hiver extrême correspondant, y compris le nombre de jours d'interruption au service interruptible :

- demande du dossier tarifaire 2012 sans vente de GNL et sans possibilité de liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 sans vente de GNL et avec possibilité de liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 24 000 10^3m^3 au service interruptible et sans liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 24 000 10^3m^3 au service interruptible et avec liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 24 000 10^3m^3 au service continu et avec liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 42 000 10^3m^3au service interruptible et avec liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 42 000 10^3m^3au service continu et avec liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 50 000 10^3m^3au service interruptible et avec liquéfaction l'hiver;
- demande du dossier tarifaire 2012 avec volume annuel de vente GNL de 50 000 10^3m^3au service continu et avec liquéfaction l'hiver.

7. Références : Pièce B-0014, page 11.

Préambule :

« *GMST ne pourrait donc pas décider de liquéfier quotidiennement la quantité de gaz naturel au rythme de ses besoins de GNL.*
Étant donné ce mode de gestion de liquéfaction, il s'avère impossible de définir le profil de consommation propre à GMST.»

Demandes :

7.1 Veuillez confirmer que le profil de consommation est requis pour calculer les coûts d'équilibrage.

7.2 Veuillez confirmer que le profil de consommation de GMST l'hiver est nécessairement connu car, à chaque jour de l'hiver où l'usine LSR fonctionne en mode liquéfaction, Gaz Métro sait si l'usine produit pour la clientèle réglementée ou GMST.

7.3 Veuillez confirmer que le profil de consommation de GMST en dehors de l'hiver est également identifiable car la production de l'usine en dehors de la période d'hiver est conjointe pour la clientèle réglementée et GMST. Le profil de GMST est alors égal au profil de production de l'usine multiplié par la part de GMST dans la production en dehors de la période d'hiver.

8. Référence : Pièce B-0014, page 13.

Préambule :

« *Par exemple, si le niveau des inventaires de l'activité réglementée au 31 janvier était inférieur à 26 652 10^3m^3, la liquéfaction en hiver serait maintenue. En aucun temps, le processus de cyclage de la capacité d'entreposage réservée à GMST ne serait suspendu avant le 31 janvier. Advenant que l'activité réglementée ait les outils disponibles, la liquéfaction servirait à remonter les niveaux de l'inventaire réglementé. Si ce n'est pas le cas, GMST pourrait alors liquéfier pour ses besoins.*»

Demandes :

8.1 Veuillez expliquer comment a été établi le niveau de 26 652 10^3m^3 au 31 janvier.

8.2 Veuillez indiquer si un niveau de 26 652 10^3m^3 au 31 janvier permet de faire face à la pire période du 1er février au 15 mars enregistrée dans l'historique des 20 dernières années.

8.3 Veuillez expliquer les deux dernières phrases de la citation reproduite en préambule débutant par « *Advenant que l'activité* […] ». Veuillez donner des exemples illustratifs.

9. Références: (i) Pièce B-0014, page 14**;**
(ii) Site internet de la Régie de l'énergie : http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2011-162_Criteres/HQD_AnnexesAetB_SuiviD-2001-162_06juin2012.pdf

Préambule :

En référence (i) :

« La présidente et chef de la direction de Gaz Métro et le directeur des Approvisionnements gaziers sont disposés à remettre à la Régie une lettre d'attestation de la fiabilité de l'approvisionnement des besoins de la clientèle réglementée, à l'instar d'Hydro-Québec, lorsque Gaz Métro suspendra le processus de cyclage de la capacité d'entreposage réservée à GMST.

À titre informatif, Gaz Métro dépose à l'annexe 5 une copie de l'attestation produite par Hydro-Québec le 8 décembre 2011.»

En référence (ii) :

Documentation déposée par Hydro-Québec dans le cadre du suivi administratif des critères de fiabilité :
Annexe A: Respect du critère de fiabilité en énergie pour les approvisionnements provenant d'Hydro-Québec Production;
Annexe B : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production d'Hydro-Québec Production.

Demande :

9.1 La Régie comprend que la référence faite par Gaz Métro à l'attestation produite par Hydro-Québec réfère également à l'annexe A de cette attestation expliquant en détail le respect du critère de fiabilité. Veuillez confirmer.

10. Références: (i) Pièce B-0014, annexe 1, page 20, annexe 2, page 20, annexe 3, page 20 et annexe 4, page 20;
(ii) Pièce B-0015, pages 13 et 14.

Préambule :

En référence (i) :

Gaz Métro présente les tableaux de coûts reliés à l'utilisation de l'usine LSR montrant que les coûts fixes d'électricité (ligne 32) sont de 400 000 $ dans tous les scénarios, peu importe le volume de GNL vendu et le tarif d'électricité retenu en hypothèse.

En référence (ii) :

En page 14 il est indiqué:

« 1.18 Veuillez indiquer la puissance requise de base (lorsque ni la liquéfaction, ni la regazéification ne fonctionnent).

Réponse :
Une puissance moyenne de 850 kW est observée lorsque aucune activité de liquéfaction ou regazéification n'est effectuée. »

En page 13, Gaz Métro présente le coût mensuel projeté d'électricité, en puissance et en énergie, pour un volume de vente de GNL de 24 10^6 m^3, réparti entre les besoins de base, la liquéfaction et la regazéification.

Demandes :

10.1 Veuillez expliquer que les coûts fixes d'électricité sont les mêmes dans tous les scénarios, quel que soit le tarif d'Hydro-Québec auquel est soumise l'usine LSR.

10.2 Veuillez présenter les paramètres et hypothèses (puissance, énergie et taux) utilisées pour établir le coût mensuel de la puissance et de l'énergie pour chacune des trois fonctions (base, liquéfaction et regazéification).

11. Référence: Pièce B-0015, pages 6 et 7.

Préambule :

« *Le tableau de la page suivante présente les coûts d'utilisation de l'usine LSR pour un volume annuel de ventes de GNL de 6,6 $10^6 m^3$ en service continu, avec liquéfaction en été. Les coûts d'électricité sont évalués sous le Tarif M d'Hydro-Québec*. »

Demande:

11.1 Veuillez présenter le tableau des coûts d'utilisation de l'usine LSR pour un volume annuel de ventes de GNL de 24 $10^6 m^3$ avec liquéfaction en été selon le format du tableau de la page 7.